



La Coordination

Kinshasa, le 20 JUL 2022

N/Réf. : UG-PDSS/COORD/.....200/2022

VI Réf. :

**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DU SYSTEME DE SANTE**

(UG PDSS)

Projet de Renforcement des Systèmes de Surveillance de Maladies en Afrique Centrale

(REDISSE IV)



Financement IDA

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection et Recrutement d'un Consultant (Cabinet d'Avocat pour les états des lieux des textes Juridiques destinées aux Directions Générales Lutte contre les Maladies (DGLM) et Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF)

No. de Prêt/Crédit/Don : ID Projet : P167817 / D 5160-ZR

No. de référence : ZR-DRC-MSP-295896-CS-CQS

Publié: le 20 juillet 2022

Le Programme National de l'Hygiène aux Frontières, est un Service spécialisé du Ministère de la Santé Publique ayant pour mission d'assurer le contrôle sanitaires aux frontières de la RDC, de ce fait, il se charge de Prévenir la propagation internationale et la transmission des maladies à potentiel épidémique et autres Urgences de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI) conformément au Règlement Sanitaire International 2005, aux lois nationales ainsi qu'aux règlements, conventions et accords internationaux ratifiés par notre pays.

Le PNHF a été désigné comme le Point Focal National du RSI avec comme tâches de piloter le processus de mise en œuvre du RSI, de coordonner la mise en œuvre des 19 domaines du RSI, d'élaborer un plan de suivi et d'évaluation du PANSS, mobiliser les ressources, promouvoir l'Information-Education-Communication sur le RSI, améliorer la collaboration et la concertation interdisciplinaire étant que le RSI est multisectoriel ainsi que présenter un rapport annuel de la mise en œuvre du RSI. Pour disposer de capacités fonctionnelles et pérennes, l'Evaluation Conjointe Externe (JEE) réalisée en 2018 a recommandé au pays

de renforcer l'ensemble des 19 domaines techniques dont le PNHF en tant que Point Focal National assure la coordination de la mise de la mise en œuvre.

Le présent projet veut renforcer la mise en place d'un cadre juridique national essentiel pour soutenir et permettre la mise en œuvre des obligations de la RDC ainsi que le droit du **Règlement Sanitaire International (RSI)**, incluant la création d'une nouvelle législation et/ou la révision de la législation, des règlements ou d'autres instruments existants pour faciliter la mise en œuvre et la conformité au RSI (2005).

Les termes de référence (TDR) détaillés joints à cet à cet Appel à Manifestation d'intérêt sont également disponibles aux sites www.pdss.cd et www.mediacongo.net.

L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé UG PDSS

Invite les Cabinets admissibles « **Consultants** » (Cabinets d'avocats), à manifester leur intérêt à fournir les Services.

Les cabinets d'Avocats intéressés à manifester leur intérêt sont invités à fournir des renseignements sur leur expérience et leurs qualifications requises dans le domaine juridique et d'expérience pertinente dans l'exécution des services en rapport avec la mission services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

Le dossier de candidature déposé sous pli fermé doit comprendre les éléments suivants :

- Une manifestation d'intérêt, écrite en langue française, qui devra être déposée à l'adresse mentionnée ci haut, par courrier physique ;
- Un dossier complet d'identification et d'inscription du maître du cabinet au tableau de l'ordre des avocats
- Le certificat d'aptitudes professionnelles d'avocat (CAPA) du maître du cabinet
- Une présentation du maître du cabinet, mentionnant clairement le domaine de compétence, les statuts, les personnes mandatées pour représenter la structure, le nombre d'années d'expérience ;
- Les attestations certifiant la bonne exécution des missions similaires avec en attaché les rapports préparés par le cabinet d'avocats (minimum deux similaires) ;
- Une recommandation du procureur près la cour d'appel.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection : **Méthode de Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC)** énoncée dans le Règlement de passation de marchés. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de service de 09 heures à 16 :00 heures, locale.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises sous forme écrite et sous plis fermé à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 Août 2022 à 16 heures, heure locale avec comme mention sur l'enveloppe : « ZR-DRC-MSP-295896-CS-CQS AMI Sélection et Recrutement d'un Consultant (Cabinet d'Avocat pour les états des lieux des textes Juridiques destinées aux Directions Générales Lutte contre les Maladies (DGLM) et Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF) »** à l'adresse : Croisement des avenues huileries et Tombalbaye, Concession INRB, Commune de la Gombe, Téléphone : +243815 586 623 ; +243 999303915

E-mail : pdssmsp.rdc@pdss.cd, pdssmsp.rdc@gmail.com; adekumbu@gmail.com

Pour l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé « UG PDSS ».

Le Coordonnateur National UG PDSS

Dr Dominique BAABO KUBUYA

